



**Délibération 2025-031**

Date de convocation : 06/03/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

19/03/2025



L'an deux mille vingt, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, François PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET  
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN  
Marjorie BOUCHON pouvoir à Sabine BONVIN

Absents :

Fanny LAUZEN-JEUDY  
Cédric MAURIN  
Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**BUDGET PRINCIPAL/CCAS/AVANCE SUR LA SUBVENTION 2025 versée au CCAS.**

Afin de permettre au CCAS de pouvoir engager ces activités dès le début de l'année 2025 et payer ses différents fournisseurs mais aussi payer ses agents, il convient de voter une avance sur la subvention 2025.

La subvention votée au BP 2024 étant de 178 000 €, il est proposé à l'assemblée délibérante d'effectuer un versement de 89 000 €, cela représentant la moitié de celle versée en 2024.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le certificat administratif du 20 février 2025 transmis au service de gestion comptable de Monteux,

**Considérant** que dans un souci de continuité du service public et dans l'attente du vote du budget primitif 2025 ;

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des affaires sociales et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un acompte sur subvention d'un montant de 89 000 € au CCAS.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65, imputation 657363 du Budget Primitif 2025.

le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.

Le Maire  
Nicolas PAGET

